

## Comité de Pilotage éolien

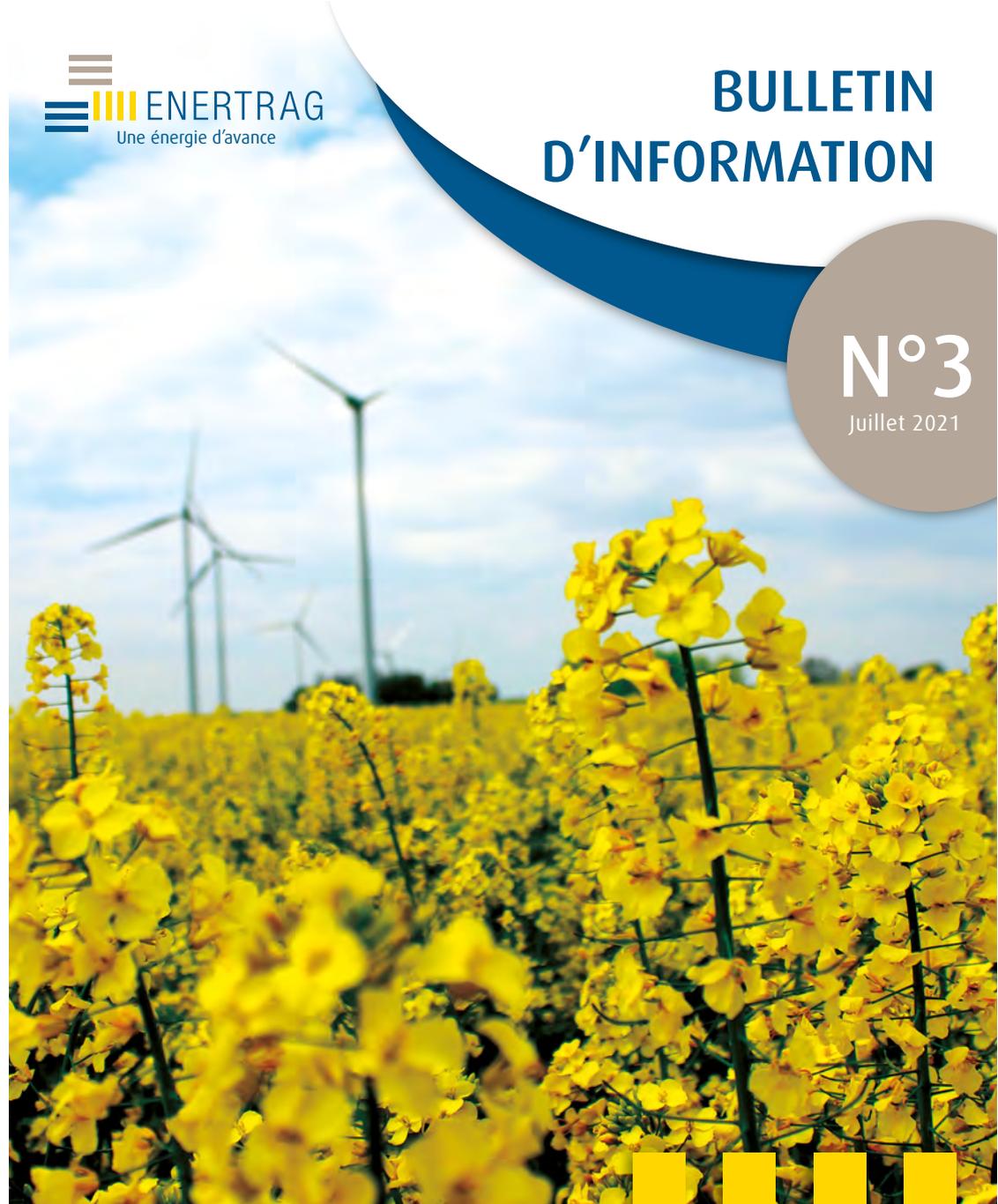
Un groupe de travail et de concertation, aussi appelé Comité de pilotage éolien, a été créé pour co-construire le projet éolien de La Romaine à partir 2018.

Depuis la première réunion en décembre 2018, le Comité s'est réuni 5 fois jusqu'en juillet 2021. Ces réunions ont fait l'objet d'échanges, d'ateliers de travail entre les membres (habitants et élus) et le porteur de projet au fur et à mesure de l'avancement des études.



Chaque réunion a fait l'objet d'un compte-rendu, tous disponibles en format papier en mairie de La Romaine et bientôt en format numérique sur le site internet (en cours de création) dédié au projet à l'adresse suivante : [la-romaine.parc-eoliens-enertrag.fr](http://la-romaine.parc-eoliens-enertrag.fr)

Ce site internet sera la plateforme du projet éolien de La Romaine sur laquelle se trouveront de la documentation sur l'éolien, les informations et descriptions générales du projet et sera mis régulièrement à jour.



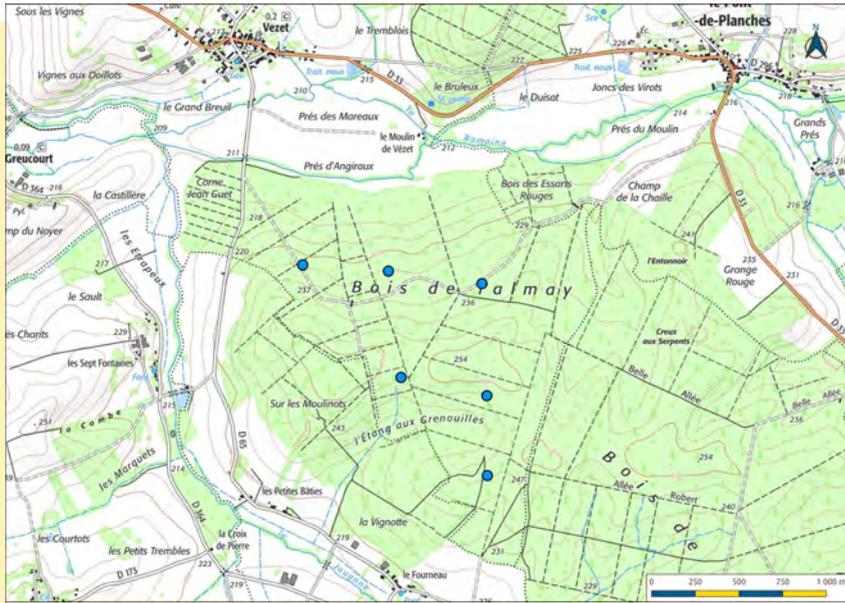
## PROJET ÉOLIEN DE LA ROMAINE



 <b>Florian CHECCO</b>	 <b>Paul RICOSSÉ</b>	 <b>ENERTRAG</b>	 <b>SITE INTERNET</b>
<b>Chef de Projets Éoliens</b> <a href="mailto:florian.checco@enertrag.com">florian.checco@enertrag.com</a>	<b>Chargé de Dialogue Territorial et Concertation</b> <a href="mailto:paul.ricosse@enertrag.com">paul.ricosse@enertrag.com</a>	Cap Cergy - Bâtiment B 4-6 rue des Chauffours 95000 Cergy TÉL : 01 30 30 60 09	<a href="http://www.france.enertrag.com">www.france.enertrag.com</a>

## L'implantation du projet

Après plusieurs années d'études et de concertation avec la commune, l'Office National des Forêts (ONF) et les membres du Comité de pilotage éolien, nous sommes heureux de vous annoncer que l'implantation du projet éolien de La Romaine a été retenue !



Ci-dessus, vous pouvez voir l'implantation (points bleus) qui a été retenue à l'issue des études pour le projet de La Romaine. Le projet comporte 6 éoliennes de 230 m de hauteur en bout de pale pour une puissance totale de 33,6 MW rendue possible par les récentes avancées technologiques et permettant d'utiliser au mieux la ressource en vent. Ce projet permettra **d'alimenter (chauffage compris) environ 25 000 personnes.**

## Les prochaines étapes

Pour que le projet éolien soit étudié par les services de l'Etat, ENERTRAG doit réaliser un Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) qui comporte l'ensemble des études obligatoires pour un tel projet, notamment l'étude d'impact. Ce DDAE sera déposé en Préfecture de la Haute-Saône entre les mois de septembre et octobre 2021.

A partir du dépôt, le projet rentrera dans sa phase d'instruction par les différents services consultés dans le cadre d'un projet éolien. Pendant cette période, plusieurs étapes auront lieu pour étudier le projet :

- Vérification de la conformité réglementaire du dossier (Recevabilité du dossier)
- Première analyse du dossier par les autorités compétentes
- Demande de compléments si nécessaire pour les études écologiques, paysagère et acoustique
- Deuxième analyse du dossier après réponse aux compléments demandés



Par la suite, le dossier passera en enquête publique, temps pendant lequel les riverains ont la possibilité de donner leur avis sur le projet. En moyenne, la phase d'instruction jusqu'à la décision du préfet dure entre 18 et 30 mois.

